

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

AMENDEMENT

N ° AS1101

présenté par

Mme Elimas, rapporteure, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Gallerneau, M. Hammouche et
M. Isaac-Sibille

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.